

## Zones d'emplois et Bassins de vie :

### La mosaïque des territoires de Midi-Pyrénées

Midi-Pyrénées est constituée d'un ensemble de territoires liés entre eux par leur proximité, leur histoire commune et, dans un monde sans cesse en mouvement, leur fonctionnement. Mieux connaître l'organisation de cet ensemble de territoires est plus que jamais une nécessité pour les acteurs publics qui ont besoin d'un éclairage avant de prendre toute décision en matière d'aménagement, d'équipements et de services à la population. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire dans une région comme Midi-Pyrénées qui se caractérise par un fort dynamisme économique, démographique, mais aussi par son étendue et un grand nombre de ses espaces de vie quotidienne.

#### 16 zones d'emploi et 127 bassins de vie

Les 16 zones d'emploi de Midi-Pyrénées sont les territoires dans lesquels la plupart des actifs résident et travaillent : à partir des déplacements domicile-travail, elles sont définies chacune autour d'une unité urbaine qualifiée de pôle d'emploi.

Le bassin de vie se définit de son côté comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les bassins de vie midi-pyrénéens sont construits autour de 127 villes ou bourgs ruraux qui constituent autant de pôles de services. Croiser ces deux zonages, en enrichissant l'observation par le positionnement d'autres territoires d'administration et de projet, comme les communautés de communes, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux créés ou en cours de création ou encore ceux des schémas de cohérence territoriale (SCoT), constitue l'originalité de ce dossier.

La publication se présente sous la forme de 16 fiches illustrées et commentées, une par zone d'emploi, précédées d'une synthèse. Pour chaque zone d'emploi, l'étude décrit notamment son organisation en bassins de vie et son fonctionnement en termes d'emploi et d'accessibilité aux équipements et services.

#### 16 zones d'emploi aux structures bien différentes

Les flux d'actifs se déplaçant chaque jour entre leur domicile et leur lieu de travail dessinent une organisation territoriale, liée en grande partie à l'armature urbaine, bien différente d'une zone d'emploi à l'autre.

Parmi les 16 zones d'emploi qui couvrent Midi-Pyrénées, cinq d'entre elles Villefranche-de-Rouergue, Figeac, Millau et Saint-Gaudens, Saint-Girons comptent de 32 000 à 60 000 habitants et de 11 000 à 22 000 emplois chacune. En termes de population, ce sont les cinq plus petites zones d'emploi de la région. Quatre d'entre elles, Saint-Girons, Villefranche-de-Rouergue, Figeac et Millau sont composées de deux bassins de vie principaux. Celle de Millau présente la particularité de s'articuler autour de deux pôles à la fois d'équipements et d'emploi formés par les agglomérations de Millau et de Saint-Affrique, tandis que les autres sont centrées sur un seul pôle principal.

Dans 5 autres zones d'emploi, celles de Cahors, Auch, Castres-Mazamet, Albi et Rodez, l'organisation territoriale repose sur un fonctionnement très polarisé, de type quasi monocentrique autour d'un grand pôle d'emploi. Dans celle de Castres-Mazamet, la polarisation est centrée sur le bipôle formé par les deux agglomérations de Castres et de Mazamet, à l'exception du bassin de vie de Lacaune, plus autonome. Dans certaines zones, l'organisation s'appuie aussi sur des pôles secondaires qui prennent le relais aussi bien pour l'emploi que pour les services : c'est le cas des unités urbaines de Prayssac dans la zone d'emploi de Cahors, de Decazeville et Entraygues-sur-Truyère dans celle de Rodez.

Dans les six autres zones d'emploi, celles de Foix- Pamiers, Mont-de-Marsan, Brive, Montauban, Tarbes-Lourdes et Toulouse, l'organisation territoriale, s'articulant selon des

systèmes hiérarchisés de polarisation , est plus complexe en raison notamment de spécificités propres à chacune des zones. Par exemple dans celle de Foix-Pamiers, la polarisation est centrée sur le bipôle formé par les agglomérations de Foix et Pamiers, représentant le sommet du système et qui exerce son influence sur les autres bassins de vie, dont certains dépendent aussi d'autres pôles.

Ces zones d'emploi constituent le maillage territorial où se jouent les principaux ajustements entre offre et demande d'emplois et, de ce point de vue, elles sont la bonne échelle pour la mobilisation des politiques pour l'emploi mises en œuvre par les pouvoirs publics en lien avec les acteurs socioprofessionnels.

Compte tenu du fort décalage et l'écart qui se creuse entre les territoires vécus par nos concitoyens où la vie s'organise en termes de flux et d'échange - domicile/travail/services et les territoires institutionnels, la Région a décidé lors de son Assemblée Plénière du 26 juin 2014 d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles qui ont pour objectifs :

- d'agir en priorité pour la croissance et l'emploi dans les territoires en mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable à un niveau pertinent que constitue notamment les zones d'emplois
- d'agir en même temps pour le renforcement de la cohésion territoriale dans les quartiers défavorisés dans le cadre du volet territorial /Politique de la Ville
- d'agir également pour l'attractivité et le développement des territoires ruraux et de montagne avec une priorité donnée pour les territoires qualifiés de vulnérables dans le cadre du CPER 2014-2020
- de favoriser et de permettre, avec les collectivités ou leurs groupements concernés, l'émergence et la structuration de nouveaux territoires de projet encore plus proche des territoires vécus à une échelle plus forte, notamment en terme de population, d'arguments économiques et d'offres de services
- de mobiliser dans le cadre d'un contrat unique, l'ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région avec les territoires.

L'action de la Région ne sera pas mobilisée indistinctement et uniformément dans chaque territoire ; elle sera sur la base d'une véritable feuille de route construite sur mesure, en fonction des spécificités de chacun d'eux et de la stratégie de développement élaborée par les collectivités concernées, en étroite concertation avec la Région.

Pour en savoir plus :

**« L'accès aux emplois et aux équipements en Midi-Pyrénées**

**16 zones d'emploi et 127 bassins de vie »**

***Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 (2014)***

À télécharger sur le site internet de l'Insee Midi-Pyrénées en cliquant sur le lien ci-dessous

*insee.fr/mp, rubrique Les publications / Insee Dossier Midi-Pyrénées*

*sur le site de la Région :*

<http://www.midipyrenees.fr/-Actualite-L-acces-aux-emplois-et-aux-equipements-en-Midi-Pyrenees>

